

**Motion de l'Assemblée générale du laboratoire LVMT (Laboratoire Ville, Mobilité, Transport)
Réunie à Champs-sur-Marne le 27 janvier 2020**

Nous, membres du laboratoire LVMT (enseignant·e·s-chercheur·se·s, chercheur·se·s, doctorant·e·s, contractuel·le·s de la recherche, personnels administratifs et techniques, stagiaires) réunis en Assemblée générale extraordinaire le 27 janvier 2020, sur la base de la lecture des trois rapports préparatoires au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), affirmons notre opposition au programme de destruction de nos conditions d'emploi, de travail et de vie. Ces rapports portent des visions de l'enseignement supérieur qui dévalorisent le travail pédagogique, et des visions de la recherche scientifique qui ignorent singulièrement le rôle des sciences humaines et sociales dans la compréhension de la complexité des phénomènes sociaux, et dans lesquelles nous ne nous reconnaissons pas.

Le projet de LPPR et la création du modèle d'établissement Université Gustave Eiffel s'inscrivent dans la lignée directe des transformations néolibérales de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) amorcées par la Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU) de 2007, poursuivie par la loi Fioraso de l'enseignement supérieur et de la recherche (2013), la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (2018) et, plus récemment, par la Loi de transformation de la fonction publique (2019).

Le projet de LPPR reprend les mêmes objectifs de « performance » et d'« excellence » (notions obscures qui déconsidèrent sans fondement nos métiers) des lois précédentes qui ont conduit à une précarité structurelle et à une dégradation des conditions de travail affectant d'ores et déjà l'ensemble de l'ESR. La surcharge de travail est permanente pour les personnels notamment à cause de la bureaucratisation grandissante de la recherche, ce qui induit un recours important à des personnels précaires qui assurent une part croissante de l'enseignement (parfois en dehors de tout cadre légal) et du travail administratif. Compte tenu du faible nombre de postes de titulaires, les jeunes chercheur·se·s sont contraints d'alterner entre contrats ponctuels et périodes de chômage. Les éléments de démocratie universitaire comme le Conseil National des Universités et le Comité national du CNRS sont progressivement dépouillés de leurs prérogatives.

Loin de proposer un plan massif de recrutement et la pérennisation des crédits de recherche, les propositions contenues dans les rapports préparatoires à la LPPR de 2020 annoncent au contraire plus de mandarinat, plus de précarité, plus d'inégalités entre les disciplines, entre les établissements et entre les personnels ainsi que des conditions moins favorables à la réalisation de nos recherches.

Les rapports préparatoires à la LPPR, dans une logique managériale, prévoient ainsi :

- le renforcement de la concurrence entre laboratoires qui participe à la diminution du temps consacré à la recherche alors que la connaissance se construit dans le temps long, les échanges, la coopération et les partenariats ;
- le renforcement du financement de la recherche par appels à projets au détriment des fonds récurrents, ce qui limite le champ des questionnements, la dimension critique et l'autonomie dans la production de savoirs et sape l'essence même de la recherche ;
- l'accroissement de la précarité de tous les personnels, alors que la recherche a besoin de temps et de stabilité ; précarité qui, en outre, renforce la concurrence et isole les personnes, en particulier les jeunes chercheur·se·s ;
- la dégradation des conditions de recrutements des personnels de l'ESR qui ouvre la voie à la remise en cause des statuts de MCF et de CR, à la dérégulation des carrières et à la modulation des services des enseignant·e·s-chercheur·se·s : recrutement de personnels via des « CDI-chantier » (un « CDI » prenant fin avec le financement du projet de recherche) et des titularisations encore plus rares et tardives (« tenure track ») ;
- la poursuite de la dégradation des conditions de travail : modulation des services obligatoires en fonction des besoins de chaque UFR, le non-paiement des heures complémentaires et la fin des 192hETD de service.

L'ensemble de ces éléments constitue des menaces qui, associées à la remise en cause du statut de fonctionnaire, pèsent sur les métiers de la recherche.

Par ailleurs, la création de l'Université Gustave Eiffel, « Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental », citée comme modèle par la ministre de l'ESR, s'inscrit entièrement dans ces transformations et fait peser de très grands risques sur la gouvernance collégiale de l'Université.

Ces transformations de l'ESR vont de pair avec les pratiques accrues de sélection des étudiant·e·s via Parcoursup ou via les frais d'inscriptions (étudiant·e·s étranger·e·s) qui portent atteinte à l'accès de tout le monde à des études gratuites de qualité.

Au-delà de la LPPR, la logique néolibérale qui préside à ces politiques est non seulement la même que celle de la réforme des retraites ou encore celle de l'assurance chômage, mais ses effets délétères se conjuguent. À titre d'exemples :

- Dans un secteur où l'entrée en poste se fait en moyenne à 34 ans pour les maître·sse·s de conférences et à 33 ans pour les chargé·e·s de recherche, avec des carrières en pointillés avant cette tranche d'âge, la réforme des retraites va directement affecter le niveau des pensions en les réduisant à minima de plusieurs centaines d'euros par mois.
- Dans un secteur où de nombreuses personnes précaires pâtissent de carrières hachées, la réforme de l'assurance-chômage va rendre encore plus difficiles les conditions de vie de beaucoup de travailleurs et travailleuses de l'ESR.

Nous affirmons notre soutien aux mouvements demandant le retrait du projet de réforme des retraites et aux diverses mobilisations contre les politiques de dégradations des services publics (hôpital, justice, enseignement, transport...). Enfin, nous nous inquiétons de la dégradation des formes de vie démocratique et du développement de la violence des forces de l'ordre.

REVENDEICATIONS

L'Assemblée Générale du LVMT a adopté les revendications suivantes :

1. Pour le retrait des projets de la LPPR et de la réforme des retraites dont les effets nuisibles se conjuguent.
2. Pour la suppression des outils de management par la performance, individuelle et collective, de l'Université et de la recherche (ANR, HCERES).
3. Pour une remise en cause de la vision simpliste et hors-sol de l'interdisciplinarité et de l'innovation qui attribue une place secondaire et erronée aux sciences humaines et sociales.
4. Pour l'augmentation des dotations de base des établissements et laboratoires, contre la généralisation du financement par projet, facteur d'une concurrence généralisée qui mine le principe de coopération au sein des communautés de la recherche entre laboratoires, entre disciplines, entre personnels.
5. Pour une véritable démocratie universitaire, contre l'augmentation du pouvoir gestionnaire des directions des universités et des établissements de recherche, augmentation que l'Université Gustave Eiffel met en œuvre.
6. Pour la création massive de postes de titulaires (personnels administratifs et techniques, enseignant·e·s, chercheur·se·s, etc.) pour couvrir les missions assurées par des précaires et la surcharge de travail des titulaires et, contre la casse du statut de fonctionnaire.
7. Pour la dignité des conditions de travail : revalorisation du point d'indice de l'ensemble des titulaires de l'ESR (personnels administratifs et techniques, enseignant·e·s, chercheur·se·s, etc.) ; respect du temps de travail légal des personnels de l'ESR, ce qui implique de mettre fin à

l'accumulation et au morcellement des tâches ; reconnaissance, rémunération et revalorisation des tâches administratives et des activités invisibles.

8. Pour la fin du travail gratuit effectué par les non-titulaires (tel que la surveillance d'examens et correction de copies, heures supplémentaires non payées, vacances et activités de recherche non rémunérées, recours abusif aux stages, etc.) et rémunération de toutes ces activités invisibles. Pour la mensualisation des paiements des vacances et le respect du droit du travail.
9. Pour des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté et la précarité étudiantes (revalorisation des bourses, création de logements étudiants salubres et à faible loyer, amélioration de l'accès à la médecine universitaire).
10. Pour une université gratuite et accessible à tout le monde et une recherche scientifique publique au service de l'ensemble de la société.

ACTIONS

L'Assemblée Générale du LVMT appelle dès à présent les collègues et les autres laboratoires à :

- Solliciter la direction du laboratoire pour qu'elle signe le moratoire sur la LPPR.
- Participer au mouvement social dans le cadre de nos activités professionnelles (ex. : programmer des temps de réflexion collective au sein du laboratoire, réorienter les séminaires du laboratoire et journées d'étude, suspendre le travail d'expertise et d'évaluation, ne pas répondre aux demandes de comptes rendus d'activités).
- Mandater des représentant·e-s du laboratoire pour participer aux journées de coordination nationale des facs et labos en lutte (1er et 2 février 2020).
- Soutenir la mobilisation de l'ensemble des personnels du laboratoire, quel que soit leur statut.
- Interpeller les collègues qui participent aux dispositifs d'évaluation comme l'HCERES pour demander leur démission et rendre publiques leurs positions.
- Organiser des actions dans les différentes instances de l'ESR, interpeller les responsables de nos tutelles, etc.
- Se déclarer mobilisé·e-s dans leurs signatures électroniques et/ou réponses automatiques d'absence (selon la suggestion ci-après) : « J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé·e contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et contre le projet de réforme des retraites, j'ai strictement réduit mes activités de recherche et ne suis pas en mesure de vous répondre dans l'immédiat ».
- Participer à l'échelle du site à la mobilisation sous la forme de différentes actions (relais d'informations auprès des étudiant·e-s, participation aux AG, grève des enseignements, etc.).
- Participer aux caisses de grèves, aux AG interprofessionnelles et intersyndicales et aux manifestations des semaines à venir contre la réforme des retraites en constituant des cortèges de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en lutte.
- Intervenir dans l'espace public pour faire connaître nos positions et relayer les informations (médias, réseaux sociaux, conférences, universités populaires, etc.).
- Interpeller les élu·e-s et les candidat·e-s aux prochaines élections universitaires en adressant un courrier type demandant le retrait de ces réformes et de se positionner publiquement sur celles-ci.
- Participer aux mouvements étudiants qui s'organisent contre les conditions de vie précaires qu'elles et ils subissent et ne pas sanctionner celles et ceux qui se mobilisent.

Notre motion s'inspire de celles votées par les laboratoires Triangle et Lab'Urba ainsi que par le département de géographie-aménagement Lyon 3 et CRGA-EVS, que nous remercions pour ce travail de rédaction. Texte adopté par vote électronique (54 voix pour, 6 abstentions, 3 contre).